ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

DEMANDE
REINTEGRATION
ANNEE SCOLAIRE **2024/2025**
Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié

A retourner à la DSDEN des Alpes-Maritimes, DIPE II, par la voie hiérarchique.

Avant le 12 janvier 2024

ou dans les délais réglementaires des deux mois avant le début du congé

Je soussigné(e) : Nom d'usage……Nom de famille……..

Prénom……

Adresse……

Téléphone……..…Adresse électronique……...……..@ac-nice.fr

Sollicite pour la rentrée 2024 (effet au 1er septembre 2024)

Ma réintégration à la rentrée 2024

Réintégration après une période de congé parental

Réintégration après une période de disponibilité

Dans ce cas, je m'engage à fournir **un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé (voir liste jointe)**, avant le 1er septembre 2024.

Sont exclus de cette obligation les disponibilités pour mandat électif et les disponibilités pour adoption (art.49 Décret n°85-986 du 16 septembre 1985)

Réintégration après une période de détachement

Avez- vous fait une demande de congé de formation professionnelle ? OUI NON

Avez-vous demandé une mutation pour un autre département ? OUI NON

Je m'engage à fournir les pièces justificatives à ma demande

Date et signature de l'intéressé(e) **Visa de l'IEN de la circonscription**

Veuillez impérativement consulter le site Esterel (https://esterel.ac-nice.fr) pour les circulaires relatives

- ***au mouvement pour votre future affectation.***
- ***aux demandes de temps partiel, si vous souhaitez exercer à temps partiel pour l'année 2024/2025***